Aux États-Unis, actions en justice contre Syngenta et son maïs OGM

14 octobre 2014

En l'espace d'un mois, Syngenta a fait face à deux plaintes déposées aux États-Unis par Cargill et des agriculteurs de cinq États fédérés : en cause, le maïs OGM « Viptera », dont les livraisons à destination de la Chine, sans que cette dernière n'ait autorisé cet OGM, ont été refusées.

En avril 2012, le directeur général de Syngenta avait annoncé une autorisation « d'ici quelques jours » de l'OGM par Pékin, ce qui n'a jamais eu lieu. Fin 2013, les autorités chinoises, ayant retrouvé des traces de ce maïs OGM non encore autorisé et ayant donc refusé les cargaisons, de nombreux chargements de grain et de produits dérivés du maïs avaient dû rebrousser chemin ou trouver nouvel acquéreur. Ces problèmes inattendus avaient alors perturbé la filière américaine du maïs et ils conduisent aujourd'hui à deux actions en justice.

Le mois dernier, Cargill a déposé plainte contre le fabricant suisse, lui reprochant d'avoir commercialisé de façon irresponsable des semences avant que la Chine n'approuve l'importation de l'OGM. 130 millions de dollars auraient ainsi été perdus par deux grands exportateurs américains, Cargill et Trans Coastal Supply Co.

Ces jours-ci, ce sont les agriculteurs américains de cinq États fédérés qui, représentés par un grand cabinet d'avocats, attaquent Syngenta en justice. Bien que n'ayant pas planté le maïs OGM, ils auraient tout de même subi les retombées économiques des refus chinois et la chute des prix qui a suivi. La *National Grain & Feed Association* estime que les producteurs de maïs auraient ainsi perdu près d'un milliard de dollars. Il est en effet possible de détecter Viptera sur de nombreux produits américains, alors que seulement 3 % de la SAU en maïs sont concernés.

Alexis Grandjean, Centre d'études et de prospective

Sources : Cargill, *National Grain and Feed Association*